

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE
SELECTION D'APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL DU 19 NOVEMBRE 2025 POUR LA CREATION DE
DEUX EQUIPES SPECIALISEES DE SOINS INFIRMIERS PRECARITE (ESSIP) IMPLANTEES SUR LES
DEPARTEMENTS DE L'ORNE ET DE LA MANCHE**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie,

VU :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.313-1 à L.313-9, R.313-1 et D.313-2 ;
- Le code de santé publique, notamment ses articles L.1451-1 et R.1451-1 à R.1451-4 ;
- Le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- La décision du 1^{er} octobre 2025 fixant la liste des membres ayant un mandat permanent pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet relevant de la compétence exclusive de l'ARS de Normandie ;
- La décision du 16 octobre 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;
- La circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appels à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- L'avis d'appel à projets du 11 août 2025 relatif à la création d'une équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) implantée sur le département de l'Orne ;
- L'avis d'appel à projets du 11 août 2025 relatif à la création d'une équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) implantée sur le département de la Manche ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de la santé publique de l'Agence régionale de santé de Normandie,

DECIDE

ARTICLE 1 : La liste des membres permanents, siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social de compétence exclusive de l'ARS, avec voix délibérative et consultative, est jointe en annexe de la présente décision.

ARTICLE 2 : Sont désignés comme membres non permanents, avec voix consultative, spécifiquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social du 19 novembre 2025 chargée d'examiner les projets de création de deux ESSIP implantées sur les départements de l'Orne et de la Manche :

Au titre des personnes qualifiées :

- Madame Hélène CHARRON, Cheffe de service parcours intégrés d'insertion - DDETSPP 61 ;
- Madame Emeline PAINIAYE-ROCQUES, Cheffe de l'unité hébergement - DDETS 50.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres non permanents est valable uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social susvisée.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois francs à compter de la date de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Cette saisine peut se faire via l'application « Télérecours citoyen » : www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La Directrice de la santé publique de l'ARS de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à CAEN, le 30 octobre 2025

P/ Le Directeur général
La Directrice de l'autonomie,



Déborah CVETOJEVIC

ANNEXE

		Titulaires	Suppléants
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE			
ARS de Normandie			
Président	1	Directeur général	Son représentant
Représentants de l'ARS	3	Directeur délégué départemental	Délégué territorial
		Cadre de la direction de l'autonomie	Cadre de la direction de la santé publique
		Cadre de la direction de l'autonomie	Cadre de la direction de la santé publique
Représentants les usagers			
Représentants d'associations de retraités et de personnes âgées (CRSA)	1	Jean-Claude DUMONT FNAR	Non désigné
Représentants d'associations de personnes en situation de handicap (CRSA)	2	Non désigné	Non désigné
		Francine MARAGLIANO AFTC 27	Non désigné
Représentant d'associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques (CRSA)	1	Alain ROUPNEL CRPA	Combaye NIANG CRPA
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE			
Représentants les gestionnaires			
Représentants les unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	2	Elise GAMBIER FHF	Mylène FLAMENT GEP SO
		Arnaud LECOQ URIOPSS	Emmanuel AFONSO NEXEM